

Agent de constatation des douanes Emploi de cariste en Ile-de-France (homme/femme)

Catégorie C

Définition synthétique

Les agents de constatation des douanes recrutés en qualité de cariste réaliseront l'ensemble des opérations de manutention dans l'entrepôt à savoir la manipulation et le stockage des marchandises : chargement/déchargement, tri et répartition des produits selon leur nature.

Après une formation adaptée, les agents conduiront et utiliseront des engins spéciaux de manutention et de levage. Ils seront amenés à apporter leur soutien dans la gestion du suivi administratif des mouvements de marchandises ainsi que la réalisation régulière des inventaires.

Les agents pourront être exposés à des niveaux sonores importants, à des poussières ou des températures variables. Ils devront veiller scrupuleusement au respect des règles de sécurité relatives à la circulation et à la manutention de charges.

Activités principales

- Manipulation de produits, matériaux ou objets parfois lourds
- Participation aux opérations de stockage des produits, matériaux ou objets
- Gestion du suivi administratif des mouvements de stock
- Réalisation régulière des inventaires

Compétences requises

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
Règles de sécurité	Organiser et suivre des stocks	Sens de la discrétion
Maîtrise de l'informatique de bureau (Open Office ou Windows)	Manipuler des charges et produits de diverses natures	Sens de la hiérarchie
Permis de conduire souhaité	Conduire des engins de manutention	Sens du travail en équipe
CACES (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) apprécié	Rendre compte	Sens de l'organisation
	Assurer la sécurité des agents et des tiers	Rigueur

Conditions particulières d'exercice

- Manipulation de charges
- Aptitude physique
- Attention particulière aux règles de sécurité relatives à la circulation et à la manutention de charges

Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans)

Développement de la polyvalence et rationalisation des tâches

Impacts qualitatifs sur le métier

Suivi de formations continues douanières et/ou en lien avec les fonctions exercées (ex. : formation en matière de sécurité)

Possibilités de promotion par concours internes